



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-101

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-47017-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire :

Madame Karima ZERKANI donne lecture du rapport ci-joint.



09.01

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement Touristique et  
International

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2014

**Nomenclature : 5.3**

Designation de représentants

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Karima ZERKANI

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales d'Aix-en-Provence, dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale renouvelée par délibération n°2012.593 du 29 mai 2012.

*Cette association, créée en 1970, a pour objet, selon ses statuts modifiées le 15 mars 2012, « de développer dans tous les domaines, les relations et les échanges entre la ville d'Aix-en-Provence et les villes des pays d'Europe et du Monde ayant des points communs dans les domaines historique, démographique, universitaire, touristique, thermal, culturel, économique, artistique, ou dans tout autre domaine. Les jumelages spécifiques entre Aix-en-Provence et une ville étrangère, ne deviennent officiels qu'après l'adoption de chacun par les Conseils Municipaux intéressés ou leur équivalent.*

*En ce qui concerne notamment les jumelages à réaliser avec les villes européennes, l'Association entend contribuer, dans la mesure de ses moyens et dans le cadre de ses statuts, à l'édification de l'unité européenne.*

*Toutes les fois qu'un jumelage aura été décidé, un Président de Section sera désigné à titre provisoire par le Conseil d'Administration pour représenter les ressortissants de ce pays au sein de l'Association. »*

L'association développe ses actions avec 15 villes partenaires ou jumelles :

Ashkelon (Israël), Bath (Angleterre), Carthage (Tunisie), Coimbra (Portugal), Pérouse (Italie), Tübingen (Allemagne), Baalbeck (Liban), Bamako (Mali), Bâton Rouge (Etats-Unis), Coral Gables (Etats-Unis), Kumamoto (Japon), Oujda (Maroc), Pécs (Hongrie), Philadelphie (Etats-Unis).

Selon les statuts, l'association est composée de Membres d'Honneur, de Membres de Droit, de Membres Bienfaiteurs et de Membres Actifs.

Sont Membres d'Honneur, les personnalités qui ont rendu à l'Association des services reconnus comme tels par le Conseil d'Administration.

Sont Membres de Droit :

- le Directeur de l'Office Municipal de Tourisme
- 5 élus de la Ville désignés par leurs pairs
- 1 élu de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
- 1 élu du Conseil Général

Le Conseil Municipal doit, ce jour, désigner les cinq représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Association.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législatives ou réglementaires prévoyant expressément le mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. »

Les listes des candidats doivent être déposées à la Direction des Assemblées et des Commissions un jour franc (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil Municipal.

Compte-tenu de ces indications, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,
- **PROCEDER** à la désignation, dans les conditions précitées, des cinq représentants devant siéger en tant que membres de droit au Conseil d'administration de l'Association des Jumelages et des Relations Internationales d'Aix-en-Provence.

DL.2014-101 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION  
DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

DL.2014-101- DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION  
DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

**ONT ETE DESIGNES**

**« La force pour Aix »**

- **Brigitte DEVESA**
- **Reine MERGER**
- **Eric CHEVALIER**
- **Karima ZERKANI**

**« Démocratie pour Aix »**

- **Michèle EINAUDI**

**1 observateur**

- **Josyane SOLARI**